

Municipalité

A Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal 1001 Lausanne

Lausanne, le 7 novembre 2024

Résolution de Mme Anouck Saugy du 6 février 2024 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Horaires CFF : Lausanne va-t-elle rater le train ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 6 février 2024, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Anouck Saugy « Horaires CFF : Lausanne va-t-elle rater le train ?», le Conseil communal a adopté la résolution suivante :

## **Anouck Saugy**

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout son possible pour défendre les intérêts de la Ville lors de la mise en consultation de l'horaire CFF 2025 et négocie, dans la mesure du possible, des temps de trajets, au départ et à destination de Lausanne, les plus courts possibles».

## Réponse de la Municipalité

La Municipalité partage les préoccupations de l'interpellatrice au sujet de la place de Lausanne au sein du réseau ferroviaire. Elle a répondu en ce sens à la consultation sur l'horaire CFF 2025 (en annexe).

La Municipalité rappelle que le contact direct avec l'Office fédéral des transports (OFT) et les CFF est assuré par le Canton. Les relations et les échanges d'information avec ce dernier sont fréquents et la Municipalité sait que ses intérêts sont correctement défendus.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic Grégoire Junod

Annexe: Consultation sur l'horaire 2025

Le secrétaire Simon Affolter